

DECISION MUNICIPALE
N°D24-018

1.1

Objet : TRAVAUX POUR LA REFECTION DES SOLS SPORTIFS DU GYMNASSE PIERRE LABITRIE 31170
TOURNEFEUILLE
MARCHE NUMERO : 23 - 67

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

VU le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

CONSIDERANT la nécessité de refaire les sols sportifs du Gymnase Labitrie suite à un sinistre dégâts des eaux.

CONSIDERANT le rapport de présentation de mise en concurrence

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir pour le Lot 1 Désamiantage la Société DI ENVIRONNEMENT SUD OUEST pour l'opération citée en objet pour un montant de 59 475.00 € HT (71 370.00 € TTC)

ARTICLE DEUX : de retenir pour le Lot 2 Sol Sportif la Société SARL CERM SOLS pour l'opération citée en objet pour un montant de 88 172.45 € HT (105 806.94 € TTC) – Offre de Base + Variante

ARTICLE TROIS : de signer l'acte d'engagement afférant aux dites prestations ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,
FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 20 février 2024

Le Maire,

Dominique Fouché

Accusé de réception en préfecture
103213105570-20240220-D24-018-AR
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

